

NOTRE EQUIPE

Ce service est composé de professionnels expérimentés, tous aguerris à l'accompagnement de malades Alzheimer :

- Infirmière coordinatrice
- Ergothérapeutes
- Assistantes de soins en gérontologie



UN RESEAU DE PARTENAIRES

L'ESA s'appuie sur un vaste réseau de partenaires pour mener à bien ses missions. C'est la coopération de tous les acteurs de terrain qui permet un meilleur accompagnement de la personne malade et de ses proches.

SECTEURS D'INTERVENTION

- Arrondissement de Metz Ville
- Arrondissement de Metz Campagne
- Ex-cantons de Vigy, Pange, Verny et Delme
- Ex-cantons de Rombas et Marange-Silvange

COORDONNEES

Locaux communs à l'ESA et à la Plateforme de Répît à JOUY-AUX-ARCHES :
Bâtiment Technisud,
11, rue Saussaie en Mi-Terre
57130 JOUY-AUX-ARCHES

Contactez le secrétariat au

Tél. 03 87 38 93 87

Fax. 03 87 69 76 87

esad@fondation-bompard.asso.fr

Présence du lundi au vendredi de 9h-12h et 13h-17h.
Le cas échéant, vous pouvez laisser un message sur le répondeur qui est relevé tous les jours.



ESA

Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile



Équipe spécialisée
dans l'accompagnement
à domicile
des personnes atteintes de la
maladie d'Alzheimer
et maladies apparentées

Retrouvez nos établissements et
services sur :

www.fondation-bompard.asso.fr



Association Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château

57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70 | Fax : 03 87 69 99 72

contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

ESA

Bâtiment Technisud
11, rue Saussaie en Mi-Terre
57130 JOUY-AUX-ARCHES

Tél. 03 87 38 93 87

Fax : 03 87 69 76 87

esad@fondation-bompard.asso.fr

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LA MALADIE D'ALZHEIMER INTERVENANT À DOMICILE AUPRÈS DES MALADES ET DES AIDANTS

MISSIONS DE L'ESA

LE DISPOSITIF

Le gouvernement souhaite garantir le choix, le plus longtemps possible entre domicile et hébergement spécialisé. Pour cela, ce type d'équipe est mis en place.

Objectifs de l'ESA :

- Maintenir ou améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants.
- Répondre à une prestation « de soins, d'accompagnement et de réhabilitation ».

LA PRESTATION DE REHABILITATION

Une prescription médicale est **NECESSAIRE** pour que l'ESA puisse intervenir. Cette prescription faite soit par le médecin traitant, soit par un médecin spécialisé (neurologue, gériatre, etc.) doit comporter la **mention « Prise en charge en soins d'accompagnement et de réhabilitation pour patient atteint de la maladie d'Alzheimer pendant 15 séances »**.

Durée de la prise en charge :

15 séances à raison de 2 séances/semaine maximum (renouvelable éventuellement chaque année).

Coût de la prise en charge :

La prestation fournie par l'ESA est prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Aucun frais n'est à la charge du bénéficiaire.

L'E.S.A. a pour mission principale de « Permettre aux personnes atteintes et à leurs proches de choisir le soutien à domicile »

1) Évaluation précise des capacités restantes par l'ergothérapeute

- Capacités fonctionnelles et psychomotrices
- Limitations d'activités constatées
- Facteurs de l'environnement facilitateurs ou obstacles
- Demandes de la personne, de sa famille
- Habitudes de vie
- Représentations et connaissances de la maladie

2) Maintien ou développement des possibilités restantes (motrices, sensorielles, cognitives, sociales, etc.) à travers des activités du quotidien

3) Prévenir les troubles du comportement

4) Apporter un soutien accru aux aidants : Repérer les structures de répit, Conseils / Explications / Proposition relatives à des attitudes adaptées, Information par rapport à d'autres types de soutien.



NOS INTERVENTIONS A DOMICILE

L'évaluation initiale permet de proposer un accompagnement personnalisé dont les objectifs sont établis avec le patient et son entourage. Ces objectifs ont vocation à valoriser l'autonomie du patient dans ses activités.



Activités du quotidien

- Activités liées aux soins personnels (toilette, habillage)
- Accompagner la préparation d'un repas, les tâches domestiques, etc.
- Solliciter et renforcer la mémoire automatique



Activités de bien-être et de loisirs

- Activités individuelles ou en groupe
- Ateliers mémoire, jeux de société, etc.



Activités liées à l'environnement de la personne

- Maintenir ou réintroduire des activités sociales (activités culturelles, courses, promenades, etc.)
- Réaménager le cadre de vie pour qu'il soit chaleureux, protecteur et sécurisé
- Développer des repères temporo-spatiaux



Activités ciblées sur les troubles du comportement

- Connaître l'histoire de vie
- Trouver des techniques non médicamenteuses pour les traiter (stimulation sensorielle, animaux familiaux, etc.)

**Pour plus d'information sur ces points, renseignez-vous auprès du service au
03 87 38 93 87**

L'AIDE AU MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET DES CAPACITES A COMMUNIQUER EST UNE PRIORITE